

Refonte de la feuille de logement de l'enquête annuelle de recensement 2027

*Document préparatoire à la Commission Démographie et Questions Sociales
du 11 juin 2025*

L'enquête annuelle de recensement permet d'établir chaque année les nouvelles populations officielles et d'actualiser les informations socio-démographiques à un niveau territorial fin sur les logements et sur leurs occupants.

Dans un premier temps, la feuille de logement permet d'établir un inventaire des occupants habituels du logement et de préciser leurs liens familiaux. Ce questionnaire permet également de recueillir des informations détaillées concernant les caractéristiques du logement, son confort et les équipements. Dans un second temps, le bulletin individuel permet de décrire chaque occupant habituel du logement et d'obtenir ainsi des informations sur son état-civil, ses études, son emploi, l'origine de ses parents, son état de santé, etc.

En 2004, lors de la mise en place des enquêtes annuelles de recensement, les questions liées aux caractéristiques et aux confort des logements présentes dans la feuille logement ont été largement revues : dans le questionnaire métropole notamment, des questions devenues moins pertinentes ont été supprimées (présence de WC, évacuation des eaux usées, logement comme siège d'une exploitation agricole) alors qu'une question sur la présence d'un ascenseur a été ajoutée. Depuis cette date, les questions ont très peu évolué : seules les modalités de réponses des questions sur l'année de construction du bâtiment et la surface du logement ont été mises à jour.

En 2012, un rapport issu d'un groupe de travail du Cnis a proposé des évolutions pour la feuille logement et le bulletin individuel. Lors d'un séminaire du Cnis en 2020, ces propositions ont été rediscutées et de nouvelles thématiques ont été recueillies. En 2021, des consultations complémentaires ont été menées auprès des services statistiques ministériels de l'Ined et ont conduit à la réalisation d'un nouveau questionnaire pour le bulletin individuel qui est entré en vigueur pour l'enquête annuelle de recensement 2025. En revanche, les propositions concernant la feuille logement n'ont pas encore été mises en œuvre. Les consultations ont repris en 2025 et l'Insee vise une refonte de la feuille de logement lors de l'enquête annuelle de recensement 2027.

Dans cette optique, des consultations ont été menées début 2025 auprès des structures du service statistique public : en bilatéral auprès des partenaires particulièrement concernés par la thématique du logement ainsi qu'auprès des membres du comité des utilisateurs du recensement de la population. En outre, les partenaires concernés par les problématiques spécifiques aux DOM ont été consultés (la feuille de logement des départements ultra-marins est différente de celle des départements métropolitains).

Afin d'enrichir ces consultations, des discussions sont prévues en juillet avec les membres du Focus Group piloté par le service en charge des données locales de l'Insee. Elles permettront de recueillir l'avis d'utilisateurs des données du recensement de la population issus de différents horizons (conseil régional, conseil départemental, service de l'État, observatoire, agence d'urbanisme, chercheurs, agence technique départementale, etc.). Des échanges réguliers auront également lieu en 2025 au sein de différentes commissions du Cnis (Commission nationale d'évaluation du recensement de la population (Cnerp), commissions thématiques « Environnement et développement durable », « Démographie et questions sociales » et « Territoires », bureau du Cnis) afin de recueillir l'avis des utilisateurs.

La refonte de la feuille de logement est néanmoins limitée par des contraintes de format, car l'ensemble des questions relatives au logement doivent obligatoirement, conformément à la version actuelle de la feuille de logement papier, tenir sur une seule page au format A4. De plus, le questionnaire papier doit rester cohérent avec le questionnaire internet.

Les versions actuelles des questionnaires sont disponibles ici : <https://www.le-recensement-et-moi.fr/cest-simple/documentDuRecensement/>. Compte tenu des consultations déjà menées et de la réglementation européenne, les modifications suivantes sont proposées.

Question	Suggestion	Raison	Formulation proposée
Page 1 de la feuille logement (questions complétées par l'agent recenseur sur papier / par le répondant sur internet)			
Type de construction <i>[Contrainte européenne]</i>	Fusion avec la question 1 – type de logement, déplacement en page 4 de la feuille logement	Une question mal comprise et redondante avec la question 1 « type de logement »	
DOM uniquement			
Aspect du bâti	Modification, déplacement en page 4 de la feuille logement	Des modalités de réponse mal comprises, sujettes à un jugement de valeur	De quel matériau sont composés principalement les murs de cette maison ou de cet immeuble ? - Béton, pierre, brique, parpaing, acier (matériaux durs) - Bois - Autre (tôle, torchis, raphia, etc.)
Page 4 de la feuille logement « Caractéristiques et confort du logement »			
1 – Type de logement	Fusion avec la question type de Construction	Une question mal comprise et redondante avec la question 1 « type de logement »	Dans quel type de bâtiment se situe ce logement ? - Une maison individuelle (sans mur mitoyen avec un autre logement) - Une maison mitoyenne (avec au moins un mur commun avec un autre logement) - Un immeuble ou bâtiment d'habitation de 2 logements ou plus - Un bâtiment principalement utilisé pour une autre activité (commerce, bureau, école, usine, etc.) - Un hôtel - Autre (mobil-home, caravane, habitation mobile, etc.)

Question	Suggestion	Raison	Formulation proposée
2 – Année de construction du bâtiment [Contrainte européenne]	Modification	Une question difficile à compléter par méconnaissance, des modalités non pertinentes pour les études	À quelle période a été achevée la construction de cette maison ou de cet immeuble ? Si les différentes parties ne sont pas de la même époque, indiquez la période à laquelle la partie habitée la plus importante s'est achevée. - Avant 1946 - De 1946 à 1970 - De 1971 à 2009 - 2010 ou après
3 – Présence d'un ascenseur	Suppression	Une question qui ne permet pas d'appréhender complètement les problématiques d'accessibilité et d'autonomie	
4 – Nombre de pièces du logement [Contrainte européenne]	Modification	Des consignes longues	<u>Ancienne consigne :</u> Comptez les pièces d'habitation telles que salle à manger, séjour, salon, chambre, etc. quelle que soit leur surface. Comptez la cuisine uniquement si sa surface est supérieure à 12m ² . Ne comptez pas les pièces telles que salle de bains, buanderie, WC, etc. ni les pièces à usage exclusivement professionnel (atelier, cabinet de médecin, etc.). <u>Nouvelle consigne :</u> Suppression de la partie « Ne comptez pas les pièces telles que... »
5 – Surface du logement [Contrainte européenne]	Maintien		
6 – Statut vis-à-vis du logement (propriétaire / locataire) [Contrainte européenne]	Maintien		
7 – Appartenance du logement à un organisme HLM	Modification	Une question difficile à compléter par méconnaissance	Ce logement appartient-il à un bailleur social (le loyer est modéré et vous avez fait une demande pour obtenir ce logement) ? - Oui - Non
8 – Année d'emménagement	Maintien		

Question	Suggestion	Raison	Formulation proposée
Métropole uniquement			
9 – Installations sanitaires [Contrainte européenne]	Suppression	Une question devenue non pertinente, imputable à 100 % en métropole	
10 – Moyen de chauffage principal [Contrainte européenne]	Modification	Des modalités non pertinentes, besoin d'identifier de nouveaux modes de chauffage	Quel est le principal moyen de chauffage de ce logement ? - Chauffage individuel propre au logement - Chauffage collectif (commun à plusieurs logements de l'immeuble) - Chauffage urbain (réseau de chaleur commun à un quartier, une commune)
11 – Combustible principal	Modification	Des modalités non pertinentes et besoin d'identifier de nouvelles énergies	Quelle est l'énergie principale de ce chauffage ? - Gaz de réseau - Gaz en bouteille ou en citerne - Électricité hors pompe à chaleur / climatiseur réversible - Électricité pour pompe à chaleur / climatiseur réversible - Fioul, mazout - Bois (y compris granulés) - Autre (solaire, géothermie, etc.)
xx - Présence d'un climatiseur fixe	Ajout	Besoin de mesurer la précarité énergétique d'été	Ce logement dispose-t-il d'un climatiseur fixe ? (Oui-Non) - Un climatiseur fixe seul - Un climatiseur fixe réversible
xx – Conditions de logement	Ajout	Besoin de mesurer l'adéquation entre les logements et leurs occupants	Du fait d'un handicap, d'un problème de santé ou d'une avancée en âge, des occupants de ce logement ont-ils des difficultés pour accéder à ce logement, s'y déplacer ou y accomplir les tâches du quotidien (cuisiner, se laver, fermer les volets, etc.) ? - Oui - Non

Question	Suggestion	Raison	Formulation proposée
xx – Défauts du logement	Ajout	Besoin de connaître l'état des logements	Ce logement a-t-il les défauts suivants ? (Oui-Non) - Toit percé, humidité, infiltrations - Installation électrique dégradée (fils dénudés, prises mal encastrées, etc.) - Fissures importantes à l'intérieur ou à l'extérieur du logement - Installations sanitaires en mauvais état (problèmes d'évacuation, fuites, etc.) - Trop difficile ou trop coûteux à chauffer - Trop chaud (trop difficile ou coûteux à rafraîchir l'été)
DOM uniquement			
9 – Accès à l'eau potable dans le logement <i>[Contrainte européenne]</i>	Maintien		
10 – Moyen pour évacuer les eaux usées	Maintien		
11 – Confort dans le logement : électricité, sanitaires, cuisine, pièce climatisée, etc. <i>[Contrainte européenne pour les sanitaires]</i>	Suppression et ajout	Une modalité non pertinente (« moyen de chauffage »), des modalités manquantes (« brasseur d'air », « panneaux solaires / photovoltaïques (hors chauffe-eau solaire) »	Ce logement dispose-t-il : (Oui-Non) - de l'électricité ? - de WC à l'intérieur ? - d'une baignoire ou d'une douche ? - d'une cuisine intérieure avec évier ? - d'au moins une pièce climatisée ? - d'un brasseur d'air ? - d'un chauffe-eau solaire ? - de panneaux solaires / photovoltaïques (hors chauffe-eau solaire) ?
12 – Nombre de deux-roues à moteur	Modification et ajout	Une question utile qui prend beaucoup de place, besoin d'identifier un nouveau mode de transport	Demander au répondant d'indiquer en clair le nombre de : - deux-roues à moteur - ...dont deux-roues à moteur électrique
Métropole et DOM			
12 (métropole) ou 13 (DOM) – Nombre de voitures	Modification	Une question utile qui prend beaucoup de place	Demander au répondant d'indiquer en clair : - le nombre de voitures
13 (métropole) ou 14 (DOM) – Emplacement de stationnement	Maintien ?		